



INSTRATA® FUSION est une combinaison de produits enregistrés séparément, composé du INSTRATA® FUSION A, INSTRATA FUSION B et INSTRATA FUSION C.

INSTRATA® et le mot symbole SYNGENTA sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.

GROUPE	12	FONGICIDE
--------	----	-----------

FONGICIDE INSTRATA® FUSION A

FONGICIDE

SUSPENSION

USAGE COMMERCIAL

Pour la suppression de moisissure rose des neiges sur le gazon.

PRINCIPE ACTIF:

Fludioxonil..... 125 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,037 % et du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,036 % OU 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00091%, 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00030% et 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,036% à titre d'agents de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

N° D'HOMOLOGATION : **35691**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : **0,5 L – 1000 L**

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

Label

1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

2.0 PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION, appeler un centre antipoison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote particulier connu. Administrer un traitement symptomatique.

4.0 MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

NE PAS pénétrer ni permettre à quiconque de pénétrer sur le gazon traité jusqu'à ce que le fongicide INSTRATA® FUSION A soit sec.

5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Porter une combinaison ou une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants

résistant aux produits chimiques et lunettes de protection pendant le mélange et le chargement du produit ainsi que pendant le nettoyage et la réparation de l'équipement. Porter une combinaison ou une chemise à manches longues et un pantalon long pendant l'application. Il n'est pas nécessaire de porter des lunettes de protection et des gants résistant aux produits chimiques pendant l'application.

Enlever immédiatement tout vêtement/ÉPI imbibé d'un pesticide. Se laver à fond et mettre des vêtements propres. Enlever l'ÉPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPI. En absence de directives pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'ÉPI séparément des vêtements de la maisonnée.

Tous les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, d'utiliser des produits du tabac ou d'aller aux toilettes.

6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques, les oiseaux, les petits mammifères sauvages et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons de pulvérisation indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

Le fludioxonil est une substance persistante qui peut avoir des effets résiduels. Il est recommandé de ne pas utiliser de produits contenant du fludioxonil dans les zones traitées avec cette substance au cours de la saison précédente.

Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer dans des zones affichant une pente de modérée à forte ou, encore, des sols compactés ou constitués d'argile.

Éviter d'appliquer lorsqu'une forte pluie est prévue.

On peut réduire la contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement en incluant une bande filtrante végétative entre la zone traitée et la bordure du plan d'eau. On peut consulter d'autres renseignements dans la section sur l'Atténuation du ruissellement du site Web Canada.ca.

7.0 ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant d'origine dans un endroit frais et sec. **NE PAS** utiliser ou entreposer près d'une source de chaleur ou de flammes nues.

NE PAS entreposer ce produit dans un endroit humide. Garder le contenant fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

8.0 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produit non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants Recyclables

NE PAS réutiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

Contenants Réutilisables

NE PAS réutiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant.

Contenants à Remplissages Multiples

NE PAS réutiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (1-800-FASTMED)

INSTRATA® est un marque de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.

GROUPE	12	FONGICIDE
---------------	-----------	------------------

FONGICIDE INSTRATA FUSION A

FONGICIDE

SUSPENSION

USAGE COMMERCIAL

Pour la suppression de moisissure rose des neiges sur le gazon.

PRINCIPE ACTIF:

Fludioxonil..... 125 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,037 % et du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,036 % OU 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00091%, 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00030% et 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,036% à titre d'agents de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

N° D'HOMOLOGATION : 35691
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

Pamphlet

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Numéro de section</u>
AVIS À L'UTILISATEUR	1.0
PREMIERS SOINS	2.0
RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES	3.0
MISES EN GARDE	4.0
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL (ÉPI)	5.0
MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES.....	6.0
ENTREPOSAGE	7.0
ÉLIMINATION	8.0
RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT.....	9.0
MODE D'EMPLOI.....	10.0
Renseignements Généraux	10.1
Directives d'Application.....	10.2
Directives de Mélange	10.3
Zones Tampons de Pulvérisation.....	10.4
MODE D'EMPLOI SELON LA CULTURE	11.0
Gazon : Terrains de Golf.....	11.1
RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE	12.0

1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

2.0 PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION, appeler un centre antipoison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote particulier connu. Administrer un traitement symptomatique.

4.0 MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

NE PAS pénétrer ni permettre à quiconque de pénétrer sur le gazon traité jusqu'à ce que le fongicide INSTRATA® FUSION A soit sec.

5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Porter une combinaison ou une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants

résistant aux produits chimiques et lunettes de protection pendant le mélange et le chargement du produit ainsi que pendant le nettoyage et la réparation de l'équipement. Porter une combinaison ou une chemise à manches longues et un pantalon long pendant l'application. Il n'est pas nécessaire de porter des lunettes de protection et des gants résistant aux produits chimiques pendant l'application.

Enlever immédiatement tout vêtement/ÉPI imbibé d'un pesticide. Se laver à fond et mettre des vêtements propres. Enlever l'ÉPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPI. En absence de directives pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'ÉPI séparément des vêtements de la maisonnée.

Tous les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, d'utiliser des produits du tabac ou d'aller aux toilettes.

6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques, les oiseaux, les petits mammifères sauvages et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons de pulvérisation indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

Le fludioxonil est une substance persistante qui peut avoir des effets résiduels. Il est recommandé de ne pas utiliser de produits contenant du fludioxonil dans les zones traitées avec cette substance au cours de la saison précédente.

Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer dans des zones affichant une pente de modérée à forte ou, encore, des sols compactés ou constitués d'argile.

Éviter d'appliquer lorsqu'une forte pluie est prévue.

On peut réduire la contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement en incluant une bande filtrante végétative entre la zone traitée et la bordure du plan d'eau. On peut consulter d'autres renseignements dans la section sur l'Atténuation du ruissellement du site Web Canada.ca.

7.0 ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant d'origine dans un endroit frais et sec. **NE PAS** utiliser ou entreposer près d'une source de chaleur ou de flammes nues.

NE PAS entreposer ce produit dans un endroit humide. Garder le contenant fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

8.0 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produit non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants Recyclables

NE PAS réutiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

Contenants Réutilisables

NE PAS réutiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant.

Contenants à Remplissages Multiples

NE PAS réutiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (1-800-FASTMED)

9.0 RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

INSTRATA FUSION A est un fongicide de contact et de protection à large spectre assurant la suppression de maladies indiquées du gazon. Il s'agit d'une formulation concentrée en suspension contenant 125 g/L de fludioxonil. Le fludioxonil est un fongicide de contact à effet prolongé appartenant au groupe chimique des phényl-pyrroles qui présente un large spectre d'activité contre un vaste éventail de maladies par inhibition de la croissance mycélienne des champignons.

Le fongicide INSTRATA FUSION A permet la suppression de maladies du gazon lorsqu'il est utilisé dans un programme de lutte intégrée.

Pour un gazon de qualité et une suppression optimale des maladies, utiliser le fongicide INSTRATA FUSION A de concert avec des pratiques de gestion qui favorisent la santé des

végétaux. Avant d'utiliser un fongicide, il importe de déterminer correctement quel est l'organisme responsable de la maladie. Il convient aussi d'utiliser une trousse de diagnostic ou d'autres moyens d'identification des maladies pour déterminer quelles sont les meilleures mesures de lutte à appliquer.

10.0 MODE D'EMPLOI

10.1 Renseignements Généraux

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser à cette fin.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation ou en eau potable ni les habitats aquatiques au moment du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

NE PAS appliquer plus que 180 mL de produit/100 m²/année (18,0 L de produit/ha/année) sur du gazon.

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas effectuer de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les mélange de produits antiparasitaires en cuve peut entraîner une diminution de l'efficacité antiparasitaire ou une augmentation des dommages à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Syngenta Canada inc. n'a pas évalué entièrement le rendement (efficacité) ou la phytotoxicité (tolérance des cultures) de tous les mélanges potentiels dans toutes les conditions environnementales ou pour toutes les variétés de cultures. Les mélanges qui ne sont pas expressément indiqués sur la présente étiquette doivent d'abord être testés sur une petite surface, dans des conditions locales et selon les pratiques standard, afin de confirmer qu'ils peuvent être utilisés sur toute la culture.

Pour vérifier la compatibilité physique de ce produit avec d'autres produits, effectuer un essai en bocal.

Toujours lire et suivre le mode d'emploi figurant sur l'étiquette des produits, y compris la séquence de mélange de WALES.

10.2 Directives d'Application

Application avec pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1 km/heure. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle par rafales. **NE PAS** appliquer avec des pulvérisations plus fines que le calibre moyenne de la classification de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE) S572 (572.1 à 572.3). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

10.3 Directives de Mélange

Pour préparer la solution à pulvériser, mettre la moitié de la quantité d'eau (eau propre) requise dans le réservoir du pulvérisateur et commencer l'agitation. Verser la quantité requise de fongicide INSTRATA FUSION A dans le réservoir et attendre que la dispersion soit complète. Mettre le reste de la quantité d'eau requise pour obtenir la concentration de pulvérisation appropriée. Maintenir l'agitation tout au long de la pulvérisation. Ne pas laisser le mélange dans le réservoir du pulvérisateur durant la nuit ou pendant des périodes prolongées. Ne préparer que la quantité de solution requise pour une utilisation immédiate. Les pulvérisateurs doivent être étalonnés avant l'application et soigneusement nettoyés immédiatement après l'application. Ne pas utiliser de produits à base de silicium avec le fongicide INSTRATA FUSION A en raison d'une possible phytotoxicité.

10.4 Zones Tampons de Pulvérisation

Les méthodes ou équipements de pulvérisation suivants **NE REQUIÈRENT PAS** de zone tampon de pulvérisation : pulvérisateur à main ou à réservoir dorsal, et traitement localisé.

Il faut établir les zones tampons de pulvérisation indiquées dans le tableau suivant entre le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche sous le vent des habitats terrestres sensibles (prairies, forêts, brise-vent, boisés, haies, zones riveraines et arbustives, etc.), des habitats d'eau douce sensibles (lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrière des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs, milieux humides, etc.) et des habitats estuariens ou marins.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons de pulvérisation (en mètres) requises pour la protection des:			
		habitats d'eau douce d'une profondeur de:		habitats estuariens/marins de profondeur :	
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m
Pulvérisateur agricole	Gazon	4	1	1	1

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASABE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit pour les technologies d'application conventionnelles selon les conditions météorologiques et la

configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Atténuation de la dérive du site Web Canada.ca.

11.0 MODE D'EMPLOI SELON LA CULTURE

11.1 Gazon : Terrains de Golf

Les instructions d'utilisation suivantes assureront la suppression des maladies nommées.

GAZON : TERRAINS DE GOLF	
MALADIE	Moisissure rose des neiges (<i>Microdochium nivale</i>)
DOSE DE PRODUIT	3-6 L/ha ou 30-60 mL/100 m ²
INTERVALLE ENTRE LES TRAITEMENTS	14 jours
NOMBRE MAXIMAL D'APPLICATIONS DE PRODUIT PAR ANNÉE	3
DIRECTIVES RELATIVES À L'APPLICATION	<p>Sur les allées, utiliser la dose faible lorsque l'incidence de la maladie est de faible à modérée.</p> <p>Pour supprimer <i>Microdochium nivale</i> pendant l'hiver (moisissure rose des neiges), une dose élevée de 60 mL/100 m² est requise. Pour en savoir plus, consultez la section sur la moisissure rose des neiges (<i>Microdochium nivale</i>) ci-dessous.</p>
MALADIE	Moisissure rose des neiges (<i>Microdochium nivale</i>)
DOSE DE PRODUIT	6 L/ha ou 60 mL/100 m ²
NOMBRE MAXIMAL D'APPLICATIONS DE PRODUIT PAR ANNÉE	1
DIRECTIVES RELATIVES À L'APPLICATION	<p>Pour une suppression optimale des maladies, utiliser un mélange en cuve du fongicide INSTRATA FUSION A et du fongicide INSTRATA FUSION B.</p> <p>Pour une suppression optimale des maladies, incluez un produit additionnel contenant un mode d'action différent qui est également étiqueté pour la moisissure des neiges.</p> <p>Effectuer une application tard en automne, avant l'arrivée de la neige.</p> <p>NE PAS appliquer sur la neige ou lorsque la température est inférieure à 0 °C.</p> <p>Pour une suppression optimale, utiliser dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies.</p> <p>Appliquer dans une quantité suffisante d'eau pour assurer une bonne couverture. De 2 à 8 litres d'eau par 100 m² sont recommandés.</p> <p>Utiliser des buses AI, XR ou XC de Syngenta.</p> <p>Appliquez après la tonte; ne pas tondre après l'application.</p>

12.0 RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, fongicide INSTRATA FUSION A, fongicide du groupe 12. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au fongicide INSTRATA FUSION A et à d'autres fongicides du groupe 12. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides d'un groupe différent et qui sont efficaces contre le pathogène ciblé si cet emploi est permis.

Dans la mesure du possible, utiliser des modèles de prévision des maladies pour appliquer les fongicides au bon moment.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux fongicides :

Dans la mesure du possible, alterner le fongicide INSTRATA FUSION A ou d'autres fongicides du groupe 12 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes pathogènes.

Ne pas dépasser le nombre maximal de traitements mentionné sur l'étiquette.

Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturelles ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance. Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer ce produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si cela est possible.

Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au représentant de l'entreprise au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou à l'adresse www.syngenta.ca.

GROUPE 7 FONGICIDE

Fongicide INSTRATA® FUSION B
Une marque du fongicide SOLATENOL®

FONGICIDE

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

USAGE COMMERCIAL

Pour la répression de moisissure des neiges et l'anthracnose dans le gazon.

PRINCIPE ACTIF :

Benzovindiflupyr..... 100 g/L

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**



POISON

DANGER : CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU

N° D'HOMOLOGATION : 35692

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENTU NET : 0,5 L – 1000 L

Syngenta Canada inc.

140 Research Lane, Research Park

Guelph, Ontario N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

Label

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION, appeler un centre antipoison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote particulier connu. Administrer un traitement symptomatique. Contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX. Garder le produit inutilisé dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit verrouillé, à l'écart de la nourriture pour les humains et les animaux.

CORROSIF pour les yeux. **ÉVITER** tout contact avec les yeux. Provoque des lésions oculaires irréversibles. Fortement irritant pour la peau. **ÉVITER** tout contact avec la peau. Nocif ou mortel en cas d'ingestion. Nocif si inhalé. Éviter d'inhaler/respirer le brouillard.

NE PAS pénétrer ni permettre l'accès des zones gazonnées avant que le fongicide INSTRATA®

FUSION B ne soient sèches.

Ne pas utiliser dans les zones résidentielles. Les zones résidentielles sont définies comme étant des sites où des personnes, y compris des enfants, peuvent être exposés pendant ou après la pulvérisation. Ces zones comprennent des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeu, des terrains de sport, des bâtiments publics et tout autre site où les personnes du public, y compris des enfants, peuvent être exposées au produit.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Porter une combinaison ou une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques et lunettes de protection pendant le mélange, le chargement et l'application du produit ainsi que pendant le nettoyage et la réparation de l'équipement. Le port de lunettes de protection et de gants résistants aux produits chimiques n'est pas requis lors de l'application avec une rampe terrestre.

Enlever immédiatement tout vêtement/ÉPI imbibé d'un pesticide. Se laver à fond et mettre des vêtements propres. Enlever l'ÉPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPI. En absence de directives pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'ÉPI séparément des vêtements de la maisonnée.

Tous les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou aller aux toilettes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes non-terrestres. Respecter les zones tampons de pulvérisation précisées dans la section MODE D'EMPLOI.

Le benzovindiflupyr est persistant et peut subsister sur le terrain. Il est recommandé d'éviter l'utilisation de tout produit contenant du benzovindiflupyr dans les sites traités avec cette substance au cours de la saison précédente.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'une forte pluie est prévue.

Le risque de contamination des zones aquatiques par les eaux de ruissellement peut être réduit par l'inclusion d'une bande filtrante végétative entre la zone traitée et le bord du plan d'eau. On peut consulter d'autres renseignements dans la section sur l'Atténuation du ruissellement du site Web Canada.ca.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant d'origine hermétiquement fermé. Conserver dans un endroit frais, sec et bien aéré, à l'écart des aliments de consommation humaine et animale et hors de la portée des enfants et des animaux. Entreposer ce produit à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants réutilisables :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS réutiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants recyclables :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)

INSTRATA® et SOLATENOL® sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.

GROUPE 7 FONGICIDE

Fongicide INSTRATA® FUSION B
Une marque du fongicide SOLATENOL®

FONGICIDE

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

USAGE COMMERCIAL

Pour la répression de moisissure des neiges et l'anthracnose dans le gazon.

PRINCIPE ACTIF :

Benzovindiflupyr..... 100 g/L

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**



POISON

DANGER : CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU

N° D'HOMOLOGATION : 35692

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Canada inc.

140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

Pamphlet

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION, appeler un centre antipoison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote particulier connu. Administrer un traitement symptomatique. Contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX. Garder le produit inutilisé dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit verrouillé, à l'écart de la nourriture pour les humains et les animaux.

CORROSIF pour les yeux. **ÉVITER** tout contact avec les yeux. Provoque des lésions oculaires irréversibles. Fortement irritant pour la peau. **ÉVITER** tout contact avec la peau. Nocif ou mortel en cas d'ingestion. Nocif si inhalé. Éviter d'inhaler/respirer le brouillard.

NE PAS pénétrer ni permettre l'accès des zones gazonnées avant que le fongicide INSTRATA®

FUSION B ne soient sèches.

Ne pas utiliser dans les zones résidentielles. Les zones résidentielles sont définies comme étant des sites où des personnes, y compris des enfants, peuvent être exposés pendant ou après la pulvérisation. Ces zones comprennent des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeu, des terrains de sport, des bâtiments publics et tout autre site où les personnes du public, y compris des enfants, peuvent être exposées au produit.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Porter une combinaison ou une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques et lunettes de protection pendant le mélange, le chargement et l'application du produit ainsi que pendant le nettoyage et la réparation de l'équipement. Le port de lunettes de protection et de gants résistants aux produits chimiques n'est pas requis lors de l'application avec une rampe terrestre.

Enlever immédiatement tout vêtement/ÉPI imbibé d'un pesticide. Se laver à fond et mettre des vêtements propres. Enlever l'ÉPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPI. En absence de directives pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'ÉPI séparément des vêtements de la maisonnée.

Tous les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou aller aux toilettes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes non-terrestres. Respecter les zones tampons de pulvérisation précisées dans la section MODE D'EMPLOI.

Le benzovindiflupyr est persistant et peut subsister sur le terrain. Il est recommandé d'éviter l'utilisation de tout produit contenant du benzovindiflupyr dans les sites traités avec cette substance au cours de la saison précédente.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'une forte pluie est prévue.

Le risque de contamination des zones aquatiques par les eaux de ruissellement peut être réduit par l'inclusion d'une bande filtrante végétative entre la zone traitée et le bord du plan d'eau. On peut consulter d'autres renseignements dans la section sur l'Atténuation du ruissellement du site Web Canada.ca.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant d'origine hermétiquement fermé. Conserver dans un endroit frais, sec et bien aéré, à l'écart des aliments de consommation humaine et animale et hors de la portée des enfants et des animaux. Entreposer ce produit à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants réutilisables :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS réutiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants recyclables :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

INSTRATA FUSION B est un fongicide à large spectre avec des propriétés préventives. Le fongicide INSTRATA FUSION B assure la répression de moisissure grise des neiges et l'anthracnose dans les gazons.

MODE D'EMPLOI

Utiliser le fongicide INSTRATA FUSION B dans le cadre d'un programme de prévention contre les maladies.

NE PAS appliquer le fongicide INSTRATA FUSION B avec du matériel d'irrigation.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

EMPÊCHER les effluents ou les eaux de ruissellement en provenance des serres ou des champignonnières d'atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans ou tout autre plan d'eau.

NE PAS appliquer plus que 30 mL de produit/100 m²/année (3 L de produit/ha/année) sur du gazon.

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas effectuer de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les mélange de produits antiparasitaires en cuve peut entraîner une diminution de l'efficacité antiparasitaire ou une augmentation des dommages à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Syngenta Canada inc. n'a pas évalué entièrement le rendement (efficacité) ou la phytotoxicité (tolérance des cultures) de tous les mélanges potentiels dans toutes les conditions environnementales ou pour toutes les variétés de cultures. Les mélanges qui ne sont pas expressément indiqués sur la présente étiquette doivent d'abord être testés sur une petite surface, dans des conditions locales et selon les pratiques standard, afin de confirmer qu'ils peuvent être utilisés sur toute la culture.

Pour vérifier la compatibilité physique de ce produit avec d'autres produits, effectuer un essai en bocal.

Toujours lire et suivre le mode d'emploi figurant sur l'étiquette des produits, y compris la séquence de mélange de WALES.

Application avec pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est

inférieure à 1 km/heure. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle par rafales. **NE PAS** appliquer avec des pulvérisations plus fines que le calibre moyenne de la classification de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE) S572 (572.1 à 572.3). La rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm au moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour:

- les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette.

Les zones tampons de pulvérisation indiquées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la limite la plus proche en aval des habitats terrestres vulnérables (par ex. les prairies, les forêts, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (par ex. les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et des habitats estuariens ou marins.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons de pulvérisation (mètres) requise pour protéger les :				
		habitats d'eau douce d'une profondeur :		habitats estuariens/marins d'une profondeur :		habitats terrestres
		inférieure à 1 m	supérieure à 1 m	inférieure à 1 m	supérieure à 1 m	
Pulvérisateur de grandes cultures	Gazon	15	2	1	1	1

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASABE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit pour les technologies d'application conventionnelles selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Atténuation de la dérive du site Web Canada.ca.

DIRECTIVES DE MÉLANGE

Pour préparer la solution à pulvériser, mettre la moitié de la quantité d'eau (eau propre) requise dans le réservoir du pulvérisateur et commencer l'agitation. Verser la quantité requise de fongicide INSTRATA FUSION B dans le réservoir et attendre que la dispersion soit complète. Mettre le reste de la quantité d'eau requise pour obtenir la concentration de pulvérisation appropriée. Maintenir l'agitation tout au long de la pulvérisation. Ne pas laisser le mélange dans le réservoir du pulvérisateur durant la nuit ou pendant des périodes prolongées. Ne préparer

que la quantité de solution requise pour une utilisation immédiate. Les pulvérisateurs doivent être étalonnés avant l'application et soigneusement nettoyés immédiatement après l'application. Ne pas utiliser de produits à base de silicium avec fongicide INSTRATA FUSION B en raison d'une possible phytotoxicité.

MODE D'EMPLOI

Les instructions d'utilisation suivantes assureront la suppression des maladies nommées.

GAZON	
MALADIES	Anthracnose (<i>Colletotrichum cereale</i>)
DOSE DE PRODUIT	7,5 mL/100 m ² ou 0,75 L/ha
INTERVALLE ENTRE LES TRAITEMENTS	14 jours
NOMBRE MAXIMAL D'APPLICATIONS DE PRODUIT PAR ANNÉE	4
DIRECTIVES D'APPLICATION	<p>Pour une suppression optimale, utiliser dans le cadre d'un programme de lutte intégrée.</p> <p>Commencer les traitements lorsque les conditions sont favorables au développement des maladies et avant l'apparition de symptômes.</p> <p>En cas de forte infestation, utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court.</p> <p>Appliquer dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète. De 4 à 8 litres d'eau par 100 m² sont recommandés.</p> <p>Utiliser des buses AI ou XR.</p> <p>Appliquer après la tonte.</p> <p>Laisser sécher complètement la zone traitée avant d'irriguer.</p> <p>NE PAS effectuer plus de deux applications consécutives de fongicide INSTRATA FUSION B, avant d'alterner avec un fongicide homologué pour la même maladie ayant un mode d'action différent.</p>

MALADIES	Moisissure rose des neiges (<i>Microdochium nivale</i>) Moisissure grise des neiges (<i>Typhula incarnata, T. ishikariensis</i>)
DOSE DE PRODUIT	7,5 mL/100 m ² ou 0,75 L/ha
NOMBRE MAXIMAL D'APPLICATIONS DE PRODUIT PAR ANNÉE	1
DIRECTIVES D'APPLICATION	<p>Pour une suppression optimale des maladies, utiliser un mélange en cuve du fungicide INSTRATA FUSION B et du fungicide INSTRATA FUSION A.</p> <p>Dans des conditions de forte pression de la maladie, envisager d'inclure un produit additionnel contenant un mode d'action différent qui est également étiqueté pour la moisissure des neiges.</p> <p>Effectuer une application tard en automne, avant l'arrivée de la neige.</p> <p>NE PAS appliquer sur la neige ou lorsque la température est inférieure à 0 °C.</p> <p>Pour une suppression optimale, utiliser dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies.</p> <p>Appliquer dans une quantité suffisante d'eau pour assurer une bonne couverture. De 2 à 8 litres d'eau par 100 m² sont recommandés.</p> <p>Utiliser des buses AI, XR ou XC de Syngenta.</p> <p>Appliquez après la tonte; ne pas tondre après l'application.</p>

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, fungicide INSTRATA FUSION B, fungicide du groupe 7 (classe des inhibiteurs de la succinate déshydrogénase [SDHI]). Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au benzovindiflupyr et à d'autres fungicides du groupe 7. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fungicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux fungicides :

Dans la mesure du possible, alterner le benzovindiflupyr ou d'autres fungicides du groupe 7 avec des fungicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes pathogènes.

Ne pas effectuer plus de 2 traitements consécutifs, sauf indication contraire dans la section portant sur la culture.

NE PAS appliquer à des doses inférieures à celles recommandées sur l'étiquette.

Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides d'un groupe différent et qui sont efficaces contre le pathogène cible si cet emploi est permis.

Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et d'assolement, tenant compte de la résistance des végétaux hôtes, de l'impact des conditions environnementales sur le développement des maladies, des seuils économiques de traitement et faisant place à des pratiques de lutte culturelle, biologique ou d'autres formes de lutte chimique.

Dans la mesure du possible, utiliser des modèles de prévision des maladies pour appliquer les fongicides au bon moment.

Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, **NE PAS** augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent et pour lequel le pathogène n'a pas développé de résistance.

Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au représentant de l'entreprise au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou à l'adresse www.syngenta.ca.

INSTRATA® et SOLATENOL® sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.

GROUPES	3	11	FONGICIDES
---------	---	----	------------

Fongicide INSTRATA® FUSION C

Concentré émulsifiable

USAGE COMMERCIAL

Fongicide à large spectre pour la suppression des maladies du gazon.

PRINCIPES ACTIFS :

Azoxystrobine	62,4 g/L
Propiconazole	103,9 g/L

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LES YEUX

N° D'HOMOLOGATION : **35709**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : **0,5 L - 450 L**

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

LABEL

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun symptôme particulier d'empoisonnement n'est connu pour ce produit. L'ingestion de ce produit peut provoquer des nausées, des vomissements, une diarrhée et des douleurs abdominales. Administrer un traitement symptomatique.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. NOCIF SI INGÉRÉ. Irrite les yeux. ÉVITER tout contact avec les yeux. Éviter tout contact avec les yeux ou les vêtements. Bien se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé ce produit.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Les travailleurs manipulant moins de 750 L de fongicide INSTRATA® FUSION C (l'équivalent de 78 kg de propiconazole) par jour doivent porter : un pantalon long, une chemise à manches longues, des chaussures et des chaussettes ainsi que des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement et l'application du produit ainsi que pendant le nettoyage et l'entretien de l'équipement.

Porter des lunettes de protection ou un écran facial ainsi qu'un tablier de protection pour manipuler le produit concentré pendant le mélange et le chargement.

Les travailleurs de gazonnières commerciales manipulant plus de 750 L de fongicide INSTRATA FUSION C (l'équivalent de 78 kg de propiconazole) par jour doivent porter : une combinaison par-dessus un pantalon long, une chemise à manches longues, des chaussures et des chaussettes ainsi que des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement et l'application du produit ainsi que pendant le nettoyage et l'entretien de l'équipement.

Tous les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Retirer immédiatement tous les vêtements si le pesticide pénètre à l'intérieur; se laver à fond, puis mettre des vêtements propres. Enlever l'ÉPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons de pulvérisation indiquées dans la section MODE D'EMPLOI.

NE PAS appliquer directement dans des habitats d'eau douce (comme les lacs, les cours d'eau, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les marais, les réservoirs, les fossés et les milieux humides) et les habitats estuariens/marins.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

Éviter d'appliquer ce produit dans les zones propices au ruissellement. Tout ruissellement depuis les zones traitées jusqu'à des habitats aquatiques peut être dangereux pour les organismes aquatiques. Afin de réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer à des endroits ayant une pente de modérée à forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'une forte pluie est prévue.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau. On peut consulter d'autres renseignements dans la section sur l'Atténuation du ruissellement du site Web Canada.ca.

Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes, des araignées et des acariens prédateurs et parasitoïdes). Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs pour les arthropodes utiles dans les habitats situés à proximité du site traité, comme les haies ou les terres boisées. Des précautions doivent être prises lors de l'utilisation de ce produit dans un programme de lutte antiparasitaire intégrée où l'on compte sur la présence d'arthropodes utiles.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant d'origine hermétiquement fermé dans un endroit frais, sec et bien ventilé, hors de la portée des enfants et des animaux et à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Tenir à l'écart du feu et des flammes nues et de toute autre source de chaleur.

NETTOYAGE DES LIEUX D'UN DÉVERSEMENT

Porter un équipement de protection approprié (gants, lunettes, tablier) pendant le nettoyage des lieux d'un déversement. En cas de déversement sur un plancher ou une surface pavée, éponger le produit et le conserver dans la zone d'entreposage des produits chimiques jusqu'à ce que l'on puisse l'éliminer de façon appropriée si on ne peut l'utiliser de la manière indiquée sur l'étiquette. Laver la surface ou le plancher avec de l'eau et un détergent, puis rincer.

Si le produit est déversé sur le sol, recueillir le sol contaminé par le produit. Si le produit n'est pas souillé, il peut être utilisé; sinon, suivre les instructions figurant dans la section ÉLIMINATION.

ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants recyclables :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

Contenants récupérables :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être

retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

Contenants à remplissages multiples :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)

INSTRATA® est une marque de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.

GROUPES	3	11	FONGICIDES
---------	---	----	------------

Fongicide INSTRATA® FUSION C

Concentré émulsifiable

USAGE COMMERCIAL

Fongicide à large spectre pour la suppression des maladies du gazon.

PRINCIPES ACTIFS :

Azoxystrobine 62,4 g/L

Propiconazole 103,9 g/L

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINTS AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LES YEUX

N° D'HOMOLOGATION : **35709**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Canada inc.

140 Research Lane, Research Park

Guelph, Ontario N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

PAMPHLET

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun symptôme particulier d'empoisonnement n'est connu pour ce produit. L'ingestion de ce produit peut provoquer des nausées, des vomissements, une diarrhée et des douleurs abdominales. Administrer un traitement symptomatique.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. NOCIF SI INGÉRÉ. Irrite les yeux. ÉVITER tout contact avec les yeux. Éviter tout contact avec les yeux ou les vêtements. Bien se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé ce produit.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Les travailleurs manipulant moins de 750 L de fongicide INSTRATA® FUSION C (l'équivalent de 78 kg de propiconazole) par jour doivent porter : un pantalon long, une chemise à manches longues, des chaussures et des chaussettes ainsi que des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement et l'application du produit ainsi que pendant le nettoyage et l'entretien de l'équipement.

Porter des lunettes de protection ou un écran facial ainsi qu'un tablier de protection pour manipuler le produit concentré pendant le mélange et le chargement.

Les travailleurs de gazonnières commerciales manipulant plus de 750 L de fongicide INSTRATA FUSION C (l'équivalent de 78 kg de propiconazole) par jour doivent porter : une combinaison par-dessus un pantalon long, une chemise à manches longues, des chaussures et des chaussettes ainsi que des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement et l'application du produit ainsi que pendant le nettoyage et l'entretien de l'équipement.

Tous les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Retirer immédiatement tous les vêtements si le pesticide pénètre à l'intérieur; se laver à fond, puis mettre des vêtements propres. Enlever l'ÉPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons de pulvérisation indiquées dans la section MODE D'EMPLOI.

NE PAS appliquer directement dans des habitats d'eau douce (comme les lacs, les cours d'eau, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les marais, les réservoirs, les fossés et les milieux humides) et les habitats estuariens/marins.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

Éviter d'appliquer ce produit dans les zones propices au ruissellement. Tout ruissellement depuis les zones traitées jusqu'à des habitats aquatiques peut être dangereux pour les organismes aquatiques. Afin de réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer à des endroits ayant une pente de modérée à forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'une forte pluie est prévue.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau. On peut consulter d'autres renseignements dans la section sur l'Atténuation du ruissellement du site Web Canada.ca.

Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes, des araignées et des acariens prédateurs et parasitoïdes). Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs pour les arthropodes utiles dans les habitats situés à proximité du site traité, comme les haies ou les terres boisées. Des précautions doivent être prises lors de l'utilisation de ce produit dans un programme de lutte antiparasitaire intégrée où l'on compte sur la présence d'arthropodes utiles.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant d'origine hermétiquement fermé dans un endroit frais, sec et bien ventilé, hors de la portée des enfants et des animaux et à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Tenir à l'écart du feu et des flammes nues et de toute autre source de chaleur.

NETTOYAGE DES LIEUX D'UN DÉVERSEMENT

Porter un équipement de protection approprié (gants, lunettes, tablier) pendant le nettoyage des lieux d'un déversement. En cas de déversement sur un plancher ou une surface pavée, éponger le produit et le conserver dans la zone d'entreposage des produits chimiques jusqu'à ce que l'on puisse l'éliminer de façon appropriée si on ne peut l'utiliser de la manière indiquée sur l'étiquette. Laver la surface ou le plancher avec de l'eau et un détergent, puis rincer.

Si le produit est déversé sur le sol, recueillir le sol contaminé par le produit. Si le produit n'est pas souillé, il peut être utilisé; sinon, suivre les instructions figurant dans la section ÉLIMINATION.

ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants recyclables :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

Contenants récupérables :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être

retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

Contenants à remplissages multiples :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)

RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

Le fongicide INSTRATA FUSION C est une combinaison de deux fongicides préventifs à large spectre et à action systémique recommandé pour la suppression de nombreuses maladies importantes du gazon. Le fongicide INSTRATA FUSION C peut être appliqué en pulvérisation foliaire dans le cadre de programmes de traitement en alternance. Tous les applications doivent être faites selon les directives qui suivent.

MISES EN GARDE GÉNÉRALES RELATIVES À L'EMPLOI

NE PAS appliquer le fongicide INSTRATA FUSION C à l'aide d'un système d'irrigation.

NE PAS appliquer le fongicide INSTRATA FUSION C par voie aérienne.

NE PAS laisser le bétail paître dans la zone traitée ni le nourrir des tontes de gazon.

NE PAS appliquer le fongicide INSTRATA FUSION C avec des agents mouillants à base de silicium en raison du risque de phytotoxicité.

Gazon : Lorsque le fongicide INSTRATA FUSION C est utilisé pour supprimer la moisissure nivéale grise et la moisissure nivéale rose, **ATTENDRE** 8 jours avant de permettre à des travailleurs de récolter ou de transplanter le gazon traité. Dans le cas des autres traitements, **ATTENDRE** 6 jours avant de permettre à des travailleurs de récolter ou de transplanter le gazon traité.

Terrains de Golf : Un délai d'accès de 1 jour est requis pour les travailleurs affectés à la tonte et à l'arrosage du gazon, à l'entretien des trous, à la réparation des systèmes d'irrigation et à divers travaux d'entretien effectués sur les terrains de golf. Pour toutes les autres activités, attendre que le fongicide soit sec avant d'autoriser l'accès aux zones traitées.

Le fongicide INSTRATA FUSION C démontre certains effets phytotoxiques une fois mélangé à des produits se présentant sous forme de concentrés émulsifiables. Ces effets sont accrus si l'application a lieu par temps frais et nuageux et si ces conditions persistent pendant plusieurs jours après l'application.

L'azoxystrobine est extrêmement phytotoxique pour certaines variétés de pommiers et de pommetiers. Le fongicide INSTRATA FUSION C ne doit pas être appliqué lorsqu'il y a possibilité de dérive du brouillard de pulvérisation vers des pommiers et des pommetiers. **NE PAS** utiliser de pulvérisateurs ayant servi à appliquer le fongicide INSTRATA FUSION C pour

traiter des pommiers et des pommetiers.

LUTTE INTÉGRÉE CONTRE LES MALADIES

Le fongicide INSTRATA FUSION C doit être intégré à une stratégie globale de gestion des maladies et des ravageurs lorsqu'il faut recourir à un traitement fongique. Il faut aussi mettre en œuvre des pratiques culturales qui ralentissent le développement des maladies. Consulter l'expert en gazon local pour connaître d'autres stratégies de lutte intégrée employées dans la région.

MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour la suppression des organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser à cette fin.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ou les habitats aquatiques au moment du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

NE PAS utiliser dans des serres.

Ce produit ne doit pas être utilisé autour des maisons ou d'autres zones résidentielles comme des parcs, des terrains d'école et des terrains de jeux. Il ne doit pas être utilisé par les propriétaires de maisons ou d'autres utilisateurs non autorisés.

INTERDIRE toute entrée dans les zones traitées jusqu'à ce que le produit pulvérisé soit sec.

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les mises en garde relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, le mélange de produits antiparasitaires en cuve peut entraîner une diminution de l'efficacité antiparasitaire ou une augmentation des dommages à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Syngenta Canada inc. n'a pas évalué entièrement le rendement (efficacité) ou la phytotoxicité (tolérance des cultures) de tous les mélanges potentiels dans toutes les conditions environnementales ou pour toutes les variétés de cultures. Les mélanges qui ne sont pas expressément indiqués sur la présente étiquette doivent d'abord être testés sur une petite surface, dans des conditions locales et selon les pratiques standard, afin de confirmer qu'ils peuvent être utilisés sur toute la culture.

Pour vérifier la compatibilité physique de ce produit avec d'autres produits, effectuer un essai en

bocal.

Toujours lire et suivre le mode d'emploi figurant sur l'étiquette des produits, y compris la séquence de mélange de WALES.

Application par pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1 km/heure. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle par rafales. NE PAS appliquer avec des pulvérisations plus fines que le calibre « moyen » de la classification de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE). La rampe doit être à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

DIRECTIVES DE MÉLANGE

Pour préparer la solution de pulvérisation, remplissez le réservoir entre la moitié et les deux tiers avec d'eau propre et commencez l'agitation. Ajoutez la quantité requise de fongicide INSTRATA FUSION C dans le réservoir, en laissant le temps d'une bonne dispersion. Terminer le remplissage du réservoir jusqu'au volume souhaité avec de l'eau pour obtenir la concentration de pulvérisation appropriée. Maintenir l'agitation tout au long de la pulvérisation. Ne laissez pas le mélange pulvérisé reposer toute la nuit ou pendant des périodes prolongées. Ne préparer que la quantité de solution requise pour une utilisation immédiate. Les pulvérisateurs doivent être étalonnés avant l'application et soigneusement nettoyés immédiatement après l'application. Ne pas utiliser de produits à base de silicone avec le fongicide INSTRATA FUSION C en raison d'une possible phytotoxicité.

Zones tampons de pulvérisation

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour:

- les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif, à mains, à dos ou pour traitements localisés permises sur la présente étiquette.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (tels que les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens/marins.

Méthode d'épandage	Culture/Site	Zones tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un:					
		habitat d'eau douce d'une profondeur de :		habitat estuaire/marin d'une profondeur de :		habitat terrestre	
		inférieure à 1 m	supérieure à 1 m	inférieure à 1 m	supérieure à 1 m		
Pulvérisateur agricole	Gazon, terrains de golf	3	1	4	2	4	

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de

gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASABE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit pour les technologies d'application conventionnelles selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Atténuation de la dérive du site Web Canada.ca.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive au-delà de la zone à traiter est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

GAZON : terrains de golf, gazonnières commerciales (gazon) – Pour la suppression de la moisissure nivéale grise, de la moisissure nivéale rose, et de la fusariose froide. Voir le tableau suivant pour déterminer la dose à utiliser et l'intervalle de traitement approprié pour les maladies visées.

NE PAS appliquer plus de 430 mL de produit/100 m²/année (43 L de produit/ha/année), sauf indication contraire dans le tableau des instructions d'utilisation.

Maladie	Dose de produit (mL/100 m ²)	Intervalle entre les traitements (jours)	Directives
Moisissure nivéale grise (<i>Typhula incarnata</i> , <i>Typhula ishikariensis</i>) et Moisissure nivéale rose (<i>Microdochium nivale</i>)	96	Un traitement d'automne	Dans des conditions de forte pression de maladie sur des terrains de golf, envisagez de mélanger en cuve le fongicide INSTRATA FUSION C avec INSTRATA FUSION A et INSTRATA FUSION B. Dans ce cas, utilisez la dose la plus faible.
	308		Lorsque vous appliquez le fongicide INSTRATA FUSION C seul sur des terrains de golf ou les gazonnières commerciales (gazon), utilisez la dose la plus élevée.
Fusariose froide (<i>Microdochium nivale</i>)	48 - 96	14 - 28	Utilisation préventive. Débuter les traitements quand les conditions sont favorables au développement de la maladie, c.-à-d. une période prolongée de temps frais (<15,5 °C) et humide au printemps et à l'automne. Utiliser la dose la plus élevée lorsque l'incidence de la maladie est importante. Pendant les périodes prolongées de conditions favorables au développement de la maladie, utiliser l'intervalle entre les traitements le plus court.

Tableau des taux de conversion du fongicide INSTRATA FUSION C pour le gazon

Quantité de fongicide INSTRATA FUSION C (mL) requise par 100 litres de solution de pulvérisation, aux doses et aux volumes d'application souhaités :

Dose de fongicide INSTRATA FUSION C (mL/100 m ²)	Volume d'application souhaité (L/100 m ²)			
	4	8	12	16
48	1200	600	400	300
77	1925	963	642	481
96	2400	1200	800	600
308	7700	3850	2567	1925

Dose de fongicide INSTRATA FUSION C (L/ha)	Volume d'application souhaité (L/ha)			
	400	800	1200	1600
4,8	1200	600	400	300
7,7	1925	963	642	481
9,6	2400	1200	800	600
30,8	7700	3850	2567	1925

Exemples

- 1) Pour une dose de 48 millilitres par 100 m², avec le pulvérisateur étalonné pour débiter 8 litres par 100 m², il faut 600 millilitres de fongicide INSTRATA FUSION C par 100 litres de solution.
- 2) Pour une dose de 4,8 litres par hectare, avec le pulvérisateur étalonné pour débiter 800 litres par hectare, il faut 600 millilitres de fongicide INSTRATA FUSION C par 100 litres de solution.

RECOMMANDATIONS POUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, le fongicide INSTRATA FUSION C, contient un fongicide appartenant au groupe 3 et au groupe 11. Toute population de champignons peut renfermer des individus naturellement résistants au fongicide INSTRATA FUSION C et à d'autres fongicides du groupe 3 ou du groupe 11. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux fongicides :

Le fongicide INSTRATA FUSION C doit être appliqué dans le cadre d'un programme d'alternance avec d'autres fongicides homologués qui ont un mode d'action différent et

auxquels les agents pathogènes n'ont développé aucune résistance.

Ne pas effectuer plus de deux (2) traitements avant de procéder à une (1) application d'un fongicide appartenant à un groupe différent et ayant un mode d'action différent.

Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés.

Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.

Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides ou les bactéricides au moment propice.

Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance.

Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose utilisée. Cesser d'employer ce produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si cela est possible. Informer Syngenta Canada inc. en présence d'une baisse possible de sensibilité à INSTRATA FUSION C chez l'agent pathogène.

Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent.

Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.

Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec un représentant de l'entreprise au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou à l'adresse www.syngenta.ca.

INSTRATA® est une marque de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.